

Communiqué

VISIODENT

Société anonyme au capital de 720.676,64 €
327 500 849 RCS Bobigny

L'assemblée générale à caractère mixte s'est tenue, au siège social, à La Plaine Saint Denis, le 28 juin 2016 ; le détail des votes est présenté ci-après :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes sociaux.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2015

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation des rapports sur les options et l'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions poursuivies en 2015

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des conventions poursuivies.

CINQUIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions nouvelles

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des actionnaires pouvant participer au vote, la nouvelle convention avec la société GROUPE VISIODENT.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale a renouvelé, à l'unanimité, le mandat d'un administrateur

Lors de cette assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, possédaient 4.075.775 des actions formant le capital social et le nombre total de droits de vote, tenant compte des actions auto détenues, étaient de 4.499.837.